





La Banque de France sous la Commune/04

< La Banque de France sous la Commune

Accueil
Index des auteurs
Portails thématiques
Aide au lecteur
Contacter Wikisource
Texte au hasard
Auteur au hasard

Contribuer
Scriptorium
Aide
Communauté
Livre au hasard
Modifications récentes
Faire un don

Imprimer / exporter

Options d'affichage

Outils

Revue des Deux Mondes tome 28, 1878

Maxime du Camp

La banque de France pendant la commune

[112]

IV. L'INCENDIE DU PALAIS-ROYAL ET LA FIN DES DÉLÉGUÉS. [1]

IV. — L'incendie du Palais-Royal.

La journée du mardi 23 mai fut spécialement pénible pour Paris ; les incendies ne flambaient pas encore, les grands massacres n'avaient point commencé, les otages n'étaient que prisonniers, l'exaspération et l'implacable colère n'avaient point envahi nos soldats ; mais le cœur des Parisiens était singulièrement oppressé, car l'on ne savait rien de précis sur les mouvemens de l'armée française, on ne comprenait pas alors le plan stratégique auquel elle obéissait, et l'on trouvait qu'elle s'attardait singulièrement dans les zones excentriques, laissant à la révolte tout le loisir de se fortifier dans la vieille ville.

facile à défendre et pleine de refuges. A la Banque, fermée, presque prisonnière, quoique sur la défensive, ces impressions d’angoisse étaient plus poignantes peut-être qu’ailleurs, car on s’attendait à chaque minute avoir arriver les pantalons rouges, qui n’arrivaient pas. On était très énervé, silencieux, comme toutes les fois que l’on se trouve sous l’appréhension d’un danger
[113] inconnu. Il n’y avait pas eu, à proprement parler, de mouvemens de troupes fédérées aux environs de la rue de La Vrillière, mais bien des groupes de gardes nationaux dépenaillés avaient rôdé autour de la Banque et avaient jeté des regards peu rassurans sur ses portes closes. Plus d’un qui s’était niaisement imaginé que la commune, par le seul fait de son usurpation, allait enrichir « le prolétariat » se disait, en voyant la Banque intacte et bien gardée, que toute richesse était là et qu’il était bien dur de ne pas tenter au moins un coup de force contre des caisses si bien garnies. Il était trop tard ; les fédérés qui eussent voulu l’attaquer n’étaient plus en nombre, et l’aspect de la Banque en armes les faisait réfléchir. Je crois pouvoir affirmer que le 23, dans un des états-majors de l’insurrection, il fut très sérieusement question de se précipiter sur la Banque, et, comme ils disaient dans leur grossier langage, de « la chambarder. » Un chef de légion qu’il est inutile de nommer, car il a échappé à toute recherche, mit fin à la discussion, en disant : « Il n’y a rien à faire par là ; ils sont en nombre et prêts. Le vieux Beslay est avec eux, c’est un traître ! »

Quelques vedettes placées sur les toits de la Banque annoncèrent vers cinq heures et demie du soir que l’on apercevait de lourdes fumées dans la direction du sud-ouest comme si un par le vent d’est ; nul reflet rouge, car, le soleil se couchant le 23 mai à sept heures quarante-deux minutes, la nuit n’était pas près de venir. Ce fut vers neuf heures du soir, quand déjà le crépuscule avait fait place à l’obscurité, que l’on apprit, avec un sentiment d’inexprimable horreur, que les fédérés incendiaient les quartiers qu’ils étaient forcés d’abandonner.

Le docteur Latteux, attaché comme médecin au personnel de la Banque et

faisant fonction d'aide-major dans le bataillon des employés, avait essayé le 22, au matin, de quitter le faubourg Saint-Germain qu'il habitait pour venir prendre son service à la rue de La Vrillière. Il lui avait été impossible de franchir les rues dépavées, encombrées de barricades, pleines de coups de fusil et balayées par des volées de mitraille. Retenu prisonnier par les fédérés, et respecté en qualité de chirurgien, il avait établi rapidement une ambulance où il soignait les blessés, se conformant ainsi au devoir professionnel, qui ne peut, sous aucun prétexte, se préoccuper de la nationalité ou des opinions de celui qui souffre. Le docteur Latteux s'était pendant cette journée rencontré avec le colonel'fédéré J…, qui commandait en chef les barricades du quartier. Le 23, la bataille se rapprocha, et la lutte se resserra de telle sorte autour des insurgés que ceux-ci comprirent que toute partie était perdue pour eux et qu'ils commencèrent à se débander. Le colonel J… faisait grand'pitié ; s'il ne pleurait de terreur, peu s'en fallait. Ses hommes, lui attribuant leur défaite, voulaient simplement le fusiller, en vertu de tous les articles du code communard ; en outre il se doutait bien que, s'il tombait entre les mains des soldats français, il courait grand risque d'être expédié d'un coup de revolver au coin d'un mur ; il se lamentait : — Que vais-je devenir ? O major, sauvez-moi ! — Le docteur Latteux ne fut point inexorable ; il rasa lui-même ce malheureux, le revêtit d'habits bourgeois, et le cacha dans un appartement vide faisant partie d'une maison de la rue de Lille. Lorsque le docteur crut avoir placé son colonel en sûreté, il redescendit et recula d'épouvante. Le coup de clairon commandé par Emile Eudes l'assassin avait retenti dans la rue de Lille ; à ce signal, les incendiaires s'étaient lancés dans les maisons, et les bonbonnes de pétrole répandues avaient été allumées. Marchant droit devant lui, le docteur avait pu traverser le Pont-Royal, le Carrousel, la rue Richelieu, franchissant les barricades grâce à son uniforme de chirurgien-major, et, malgré bien des périls, il avait réussi à pénétrer à la Banque.

Sauf les sentinelles disséminées en vigies dans les différens postes dont la

garde leur était confiée, tout le personnel de la Banque était réuni dans la grande cour. Il y avait là non-seulement le sous-gouverneur et les chefs de service, les employés, les garçons de recette, les plantons, les ouvriers, mais les femmes et les enfans des fonctionnaires qui ont logement à l'hôtel de La Vrillière. C'était presque une foule, cinq ou six cents personnes au moins. L'arrivée du docteur Latteux et les sinistres nouvelles qu'il apportait produisirent une impression terrible. Il y eut comme un cri arraché à la colère, à l'inquiétude, au découragement. Ce fut une houle qui agita tous ces hommes ; la plupart étaient mariés, ils pensaient à ceux qui leur étaient chers et dont ils ignoraient le sort, car ils étaient en permanence à la Banque et n'en sortaient plus depuis que la bataille avait dépassé les fortifications. Le cœur a dû faillir à plus d'un qui se demandait ce qu'au milieu de ce désastre sa femme ou son enfant allait
[115] devenir. Où était le devoir à cette heure de péril suprême ? près de la famille, ou dans la fonction acceptée ? Il y eut certainement là, parmi ces honnêtes gens réunis, une minute d'angoisse et de doute qui fut atroce. Cinq ou six « habits gris » semblèrent se concerter rapidement, puis marchèrent vers le marquis de Plœuc ; l'un d'eux lui dit d'une voix étranglée : — Monsieur le sous-gouverneur, nous habitons les quartiers incendiés, nos enfans, nos femmes, nos mères sont là-bas, dans les flammes ; laissez-nous partir pour aller à leur secours. — M. de Plœuc était très ému, il répondit : — Je n'ai pas le droit de m'opposer à votre départ, vous pouvez donc quitter la Banque, mais je crois fermement que vous ne le devez pas. — Ce seul mot suffit à faire évanouir une faiblesse trop humaine pour n'être pas respectable. — C'est bien, monsieur le marquis, nous resterons. — Et tous restèrent. Nulle consigne n'avait été donnée aux portes ; on était tellement sûr de cet excellent personnel que l'on n'avait même pas songé à défendre aux concierges de « tirer le cordon. » Pendant cette nuit lamentable, pas un seul employé ne quitta son poste. Tous, malgré l'angoisse qui les peignait, demeurèrent volontairement fidèles au devoir, prêts à se sacrifier au salut de la Banque. Nous excellons en France à nous moquer des « employés ; » des faits analogues à celui que je viens de raconter ne sont

cependant pas rares parmi eux, affirment leur dévoûment, et devraient nous apprendre à les respecter.

La nuit était venue, les teintes de pourpre dont le ciel était revêtu disaient assez : que le docteur Latteux n'avait rien exagéré ; de la Banque même on pouvait croire que toute la partie sud-ouest de Paris était en feu. Le ministère des finances, les Tuileries, la rue de Lille, le bas de la rue du Bac, projetaient des lueurs formidables qui, aperçues de Versailles, durent troubler jusque dans leurs moelles ceux dont la retraite précipitée avait, le 18 mars, livré Paris à la révolte victorieuse. Dans la Banque, on avait éteint les lumières, mais chacun veillait. Tout le monde levait les yeux en l'air, comme si l'on eût espéré reconnaître dans la marche des nuages rouges l'emplacement et la direction des incendies. Lorsque l'explosion des barils de poudre effondra la coupole des Tuileries et que l'on en ressentit la commotion qui glissa sous le sol comme un rapide tremblement de terre, cette foule atterrée, quoique résolue, poussa un cri sourd : — Ah ! — Vers minuit, on entendit un bruit de lourde charrette qui ferraillait dans la rue Radziwill ; des sentinelles signalèrent trois camions chargés de touries et de tonneaux, escortés par quelques fédérés. On ne fut pas long à crier : — Halte-là ! au large ! — Une forte patrouille sortit de la Banque en reconnaissance ; les gardes placés aux fenêtres armèrent [116] bruyamment leur fusil. Les fédérés comprirent que la place allait promptement devenir plus chaude qu'il ne leur convenait ; ils tournèrent bride, s'éloignèrent, et furent rejoints par une demi-douzaine de chenapans en uniforme qui, jusqu'alors, avaient occupé, sans danger, la barricade élevée au carrefour de la rue des Petits-Champs et de la rue La Feuillade. Ce chargement de pétrole était-il destiné à brûler la Banque de France, devait-il allumer le Palais-Royal du côté de la rue Beaujolais ? Nous ne le savons pas ; mais ce fut un avertissement que l'on écouta ; M. de Plœuc fit immédiatement transporter dans les sous-sols accessibles et que l'ensablement de l'escalier des caves n'avait point obstrués les documens les plus importans de la Banque, c'est-à-

dire les registres des procès-verbaux du conseil, les statuts, les registres d'inscription des actions, la statistique, les archives. Ce transbordement de paperasses volumineuses fut opéré très rapidement, avec autant d'ordre que de sang-froid.

Dans la cour, les femmes terrifiées s'agitaient et les petits enfans pleuraient, sans savoir pourquoi, parce qu'ils voyaient leur mère inquiète ; M. de Plœuc se demanda s'il n'y aurait pas moyen de protéger ces pauvres créatures, de les faire sortir de Paris, qui devenait une fournaise toute éclatante de coups de fusil, et même, s'il se pouvait, d'obtenir quelque cartel de sauvegarde pour la Banque. Il alla trouver Charles Beslay et lui demanda de faire une démarche en ce sens auprès des membres de la commune. Beslay partit immédiatement pour l'Hôtel de Ville. C'était une ruche de frelons affolés ; on se préparait à l'évacuer, le menuisier Pindy prenait ses dispositions pour l'incendier, au moment où la commune se retirerait, ainsi qu'on venait de le décider, sur la mairie du XIe arrondissement. Les estafettes galopaient sur la place ; tous les chefs d'insurgés réclamaient du renfort ; Delescluze, épuisé, suffisait à peine à signer tous les ordres qu'on lui présentait ; le corps de Dombrowski venait d'être apporté et déposé sur un lit tendu de satin bleu dans une chambre qui avait été longtemps occupée par une des filles de M. Haussmann, et qu'à cause de cela on appelait « la chambre de Valentine ; » tout le monde donnait des conseils, parlant à la fois, et chacun accusait volontiers les autres de trahison. Théophile Ferré, avec son nez de vautour, ses yeux et ses dents de loup, parlait à Gabriel Ranvier, qui demandait de « grands exemples, » à Raoul Rigault rouge du meurtre de Chaudey, à Emile Eudes, qui puait le pétrole du palais de la Légion d'.honneur et de la Cour des comptes. Ce que ces quatre forçats de la revendication sociale concertaient entre eux, on l'apprit, plus tard à la Grande-Roquette et à la rue Haxo. Charles Beslay fut ahuri ; que venait-il faire dans la caverne de ces singes mâtinés de chats-tigres ? C'était peine perdue d'essayer de leur arracher une proie. Il en fut

[117]

promptement convaincu. Nul ne voulait lui répondre, car, à cette heure d'extermination, nul, sans s'exposer à un soupçon de trahison, n'eût osé signer un ordre qui ne fût pas inhumain. Il parvint cependant jusqu'à Delescluze : — Est-ce donc vous qui avez ordonné d'incendier Paris ? — Non, répondit le délégué à la guerre d'une voix à peine distincte, j'ai seulement recommandé de mettre le feu aux maisons qui gêneraient notre défense, ou dont l'incendie pourrait paralyser l'attaque de Versailles. — Lorsque Charles Beslay lui parla de faire évacuer les femmes et les enfans pour les soustraire au danger, Delescluze répondit simplement : — C'est impossible ! — Il avait raison ; une évacuation n'eût été praticable qu'à la faveur d'une suspension d'armes qu'aucun des deux partis en lutte n'aurait consentie.

Pour revenir à la Banque, Beslay passa par la rue de Rivoli ; l'océan de flammes qui voilait l'horizon lui prouva peut-être qu'il ne suffit pas de parapher des décrets et de placarder quelques proclamations pour rendre les hommes heureux et ouvrir l'ère de la fraternité. Il était fort abattu lorsqu'il rentra à la Banque : — Il n'y a rien à espérer, dit-il au marquis de Plœuc, il n'y a plus de gouvernement, plus de commune ; il n'y a plus rien, tout est perdu. — Comme il traversait la petite cour des caisses pour remonter dans son appartement, M. Mignot, lui montrant le ciel en feu, lui dit : — Eh bien ! citoyen Beslay, la voilà, l'œuvre de votre commune ! — Beslay laissa tomber sa tête dans ses mains et s'éloigna sans mot dire ; mais au mouvement de ses épaules, on comprit qu'il sanglotait.

Vers quatre heures moins un quart du matin, des gens du quartier frappèrent violemment à la porte et dirent : — Le feu est à la Banque, à l'angle de la rue Baillif et de la rue Radziwill. On courut, on grimpa sur les toits, on regarda ; c'était une fausse alerte, mais le Palais-Royal était en flammes, et les gerbes d'étincelles qui s'en échappaient avaient fait croire à des habitans de la place des Victoires que la Banque commençait à brûler. Les fédérés, que commandait le colonel Boursier, marchand de vin de profession, n'avaient pas

voulu, en effet, quitter le, Palais-Royal, « laissé en l'air » par l'abandon de la place Vendôme, sans l'incendier, et ils y avaient mis le feu avec beaucoup de méthode. Un premier ordre de détruire le palais fut expédié par le comité de salut public vers dix heures du soir, un second fut transmis à onze heures ; celui-ci était signé E. Eudes et ainsi conçu : « Incendiez et repliez-vous sur l'Hôtel de Ville ; en cas de refus, faites passer par les armes les officiers. » — On a dit que cet ordre avait été apporté par Lullier ; cet alcoolique était, dans
[118] ses fréquens accès de folie furieuse, très capable de se charger d'une telle mission, mais je crois que l'on s'est trompé. On a dû commettre quelque confusion en prenant son nom pour celui de L.-A. Leullier, colonel d'état-major, directeur des ateliers de pyrotechnie, installés, dans les premiers jours de mai, au Palais de l'Industrie. Ceci n'est qu'une supposition, mais elle me paraît fondée, et je dois me hâter de dire qu'aucun des documens que j'ai consultés ne prouve que Lullier ou Leullier ait été compromis dans l'incendie du Palais-Royal. Boursier suffisait ; il y fut aidé courtoisement par le Polonais Kaweski, par le garçon-boucher-colonel Victor Bénot, qui vinrent lui donner un coup de main, après avoir brûlé les Tuileries et avant de mettre le feu à la bibliothèque du Louvre. Un camion chargé de bonbonnes de pétrole, traîné par une demi-douzaine de fédérés, entra dans la cour du Palais-Royal. Sans plus tarder on se mit à la besogne. Léopold Boursier avait pour collaborateurs dans cette œuvre patriotique Joseph Hinard, capitaine d'état-major à la première légion, Alfred Bernard, ouvrier bijoutier, colonel délégué du IIIe arrondissement de Paris, et Pierre Rey, capitaine au 1er bataillon. Ces quatre sacripans procédèrent méthodiquement après avoir mis dans leurs poches beaucoup d'objets précieux appartenant au prince Napoléon et après s'être amusés à briser les glaces à coups de crosse de fusil ; peut-être quelques-uns de ces badigeonneurs au pétrole se rappelèrent-ils avec orgueil que le 24 février 1848, le peuple victorieux, « calme dans sa force et dans sa majesté, » avait jeté par les fenêtres tout ce que renfermait le palais, meubles, tentures, tableaux, objets de collection, en avait proprement fait, dans la cour d'honneur, plusieurs

tas que l’on avait allumés en riant beaucoup. On allait recommencer, mais en se conformant aux lois du progrès et en utilisant les moyens perfectionnés que la science fournit actuellement aux incendiaires. Trois foyers furent préparés : le premier dans le pavillon de Valois, au rez-de-chaussée, au premier et au second étage ; le second dans le bâtiment qui fait façade sur la cour d’honneur ; intelligemment et pour bien démontrer comment la commune comprenait la protection des lettres, les huiles minérales furent versées dans la bibliothèque ; le troisième foyer fut disposé de façon à enflammer le pavillon de Nemours et à atteindre la Comédie-Française ; dans ce dessein l’on entassa au milieu du corps de garde, sur un monceau de sable, des bancs, des chaises, des coures de bois ; cela constituait un bûcher qui remplissait presque toute la salle, on y cassa deux ou trois bonbonnes de pétrole, et ainsi tout fut sagement disposé. Boursier, en colonel prudent, avait fait refluer ses hommes sur l’Hôtel de Ville, où l’on rappelait tous les isolés, afin d’en former de
[119] petits corps que l’on pût abriter derrière les barricades et opposer à la marche de l’armée française. — Ce furent Alfred Bernard et Joseph Hinard qui, théâtralement, une torche à la main et aux cris de : *Vive la.commune ! mirent le feu aux foyers préparés. Il était alors environ trois heures du matin.*

Le pavillon de Valois, saturé de pétrole à tous les étages, s’enflamma avec une rapidité extraordinaire, et bientôt les vitres éclatées laissèrent échapper les tourbillons de feu et de fumée. Les habitans du quartier, éperdus, sachant que, si les flammes n’étaient maîtrisées, tout le Palais-Royal, le Théâtre-Français, la rue de Richelieu, pouvaient brûler, se désespéraient et n’osaient sortir de chez eux, car des fédérés embusqués dans les combles de l’hôtel du Louvre et derrière une barricade de la rue de Rivoli tiraient sans merci sur tout individu qui faisait mine de vouloir combattre l’incendie. Cela n’arrêta pas les hommes courageux qui risquèrent leur vie pour sauver le quartier tout entier de la ruine certaine dont il était menacé. Le premier qui prit l’initiative du sauvetage fut M. Alfred Lesaché, graveur dessinateur ; demeurant rue de Valois, il comprenait

mieux que nul autre l’imminence du péril. Il réunit quelques hommes de bonne volonté ; on gréa une pompe que plusieurs fois il fallut abandonner à cause de la fusillade que les fédérés dirigeaient sur les sauveteurs ; des femmes, de pauvres vieux hommes tremblotans et courbés apportaient des seaux d’eau ; on cherchait des échelles, et l’on n’en trouvait pas. Il fallait faire la part du feu, opérer des coupures dans les murailles, étouffer les foyers incandescens en y poussant les cloisons de briques ; ce n’était pas l’énergie qui faisait défaut, c’étaient les outils, c’étaient les bras. En sacrifiant le pavillon de Valois, on pouvait sauver le reste du palais et empêcher l’incendie de gagner la Comédie-Française. Si le Théâtre-Français, tout rempli de décors, de pans de bois, d’étoffes, de papiers, était seulement touché par le feu, c’en était fait, tout était perdu. Pour éviter un tel désastre, il fallait du monde ; où donc en trouver ? A la Banque. Le marquis de Plœuc n’était point sans crainte ; si le feu se communiquait à tout le Palais-Royal, s’il envahissait les boutiques de parfumeur, les restaurateurs chez lesquels l’alcool eût avivé les flammes, s’il atteignait les approches des vieilles et hautes maisons où le passage Radziwill dessine les zigzags que l’on sait, la Banque elle-même pouvait se trouver singulièrement compromise ; il pensait, en outre, que c’était un devoir d’humanité de combattre l’incendie et de le limiter à la part que l’on ne pourrait lui arracher. Il avait sous la main les trente ouvriers que l’on gardait en
[120] hospitalité depuis le lundi matin, il résolut de les utiliser et de les faire concourir au salut commun. Il appela ces braves gens près de lui, excita leur courage, fit appel à leur dévoûment et leur promit une gratification que leur bon vouloir eût rendue inutile. Ils appartenaient tous à M. Frédéric Vernaud, entrepreneur de travaux publics, et étaient placés sous les ordres directs de leur conducteur, M. Louis Dupont. Ils n’hésitèrent pas et s’offrirent, sans condition, à courir au Palais-Royal. Une pompe fut amenée, ils s’y attelèrent ; on ouvrit à deux battans les portes de la Banque, et ils apparurent dans la rue de La Vrillière. Nul n’avait.dormi dans le quartier, on peut le croire. Tous les habitans des rues voisines, secoués par l’inquiétude, étaient accoudés à leur fenêtre ou jasaient

sur les trottoirs. Lorsqu'ils virent les ouvriers traînant la pompe, ce fut un cri unanime : Vive la Banque ! Et pour mieux leur faire la route libre, chacun se jeta valeureusement sur la barricade de la rue Radziwill que ne défendait plus aucun fédéré, et s'empressa de la démolir. Précédés, guidés par M. Louis Dupont, les vingt-neuf ouvriers-maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, menuisiers, serruriers et fumistes, partirent au pas de course. La petite pompe sonnait joyeusement sur le pavé, pendant que la sinistre fusillade de la guerre civile recommençait à crépiter dans le lointain. Le premier soin de M. Dupont, averti probablement par M. Lesaché, fut de courir au poste du pavillon de Nemours, d'en faire enlever les lits de camp, d'en démolir le bûcher préparé qui « braisait » sans flamber encore, grâce au tas de sable dont l'action absorbante avait en partie neutralisé celle du pétrole, et de préserver de la sorte toute cette aile du palais contiguë à la Comédie-Française. Rapidement on arma les deux pompes amenées dans la cour d'honneur par les habitans du quartier, et l'on put attaquer l'incendie d'une façon quelque peu sérieuse, malgré les coups de fusil isolés qui parfois venaient encore troubler les travailleurs sans les interrompre. On avait pu monter sur la terrasse, briser les fenêtres et opérer le déménagement d'une partie des objets précieux. « Ce que l'on a sauvé du gouffre est incalculable, dit une lettre d'un témoin oculaire qui fut toujours au poste le plus périlleux, tentures, meubles, pendules, etc., etc., arrachés du milieu des poutres qui tombaient du plafond du deuxième étage dans le grand salon d'attente ; les maçons se servirent de la lance comme de vrais pompiers ; ah ! les braves ouvriers ! » A sept heures, trois pompiers de Paris, le caporal Barthélémy, les sapeurs Polet et Fouquet, qui appartenaient au poste spécial de la Banque, sont envoyés par M. de Plœuc, arrivent et, sous leur direction, les efforts de sauvetage deviennent raisonnes et méthodiques. Quelques minutes après, cinquante hommes du 12e bataillon, c'est-à-dire du
[121] bataillon de la Banque, accourent conduisant une nouvelle pompe. Ce renfort est reçu avec un cri de joie. Le caporal Barthélémy dit aux nouveaux venus : — C'est bien ! maintenant nous sommes en nombre pour nous rendre maîtres du

feu ! — Si le massif du Palais-Royal, si le Théâtre-Français et tout ce qui l'avoisine n'ont pas été détruits par l'incendie pendant la matinée du 24 mai, on le doit aux secours opportuns, à l'escouade des trente ouvriers, à la compagnie du 12e bataillon que la Banque de France a dirigées sur le lieu du sinistre. Elle se protégeait de la sorte contre un danger éventuel, j'en conviens, mais ce danger était encore assez éloigné pour qu'il y ait eu quelque mérite à aller le chercher afin de lutter contre lui et de le vaincre.

Il fallait absolument empêcher le feu de glisser le long des combles du Palais-Royal et d'envahir les vastes bâtimens de la Comédie-Française ; le caporal Barthélémy, les sapeurs Polet et Fouquet, M. Lesaché, M. Torribio, maître machiniste du théâtre, réunirent tous leurs efforts, et parvinrent à pratiquer plusieurs coupures importantes qui devaient arrêter le cheminement des flammes. On avait de l'eau ; les pompes du théâtre, celles du palais, celles de la Banque, étaient amplement alimentées ; on n'était pas encore maître du feu, mais on avait du moins réussi à le concentrer et à protéger les approches de la rue de Richelieu. Il était un peu plus de huit heures du matin lorsque les premiers pantalons rouges apparurent. Ah ! quel cri : *Vive la ligne* ! Des soldats du 90e et du 91e arrivaient au pas de course, déployés en tirailleurs, par le jardin. M. Lesaché, qui les avait aperçus le premier, s'était élancé sur la galerie et agitait un drapeau d'ambulance ; il criait : *Au feu ! au feu ! vive la France* ! Les soldats se précipitèrent, et dès que leur présence fut connue, tous les gens du quartier, sortant des caves et des arrière-boutiques où ils s'étaient réfugiés, accoururent. On ne manquait plus de bras pour faire la chaîne, tout le monde s'y mit ; cette fois le feu, maté, fut forcé d'épargner une bonne partie du palais et n'eut à dévorer que le pavillon de Valois. La retraite, ordonnée par Boursier aussitôt que les préparatifs d'incendie furent terminés, avait été si rapide que les fédérés avaient abandonné dans le vestibule du palais plus de 150 fusils, leurs sacs, leurs gamelles ; les soldats s'en emparèrent, et comme la plupart de leurs fusils étaient vieux, ils les échangèrent contre les fusils neufs

dont la fédération avait su armer ses troupes. Malgré les progrès très sensibles que l'on faisait contre le feu, le travail ne languissait pas, et pendant que tous les toits des Tuileries s'écroulaient dans les flammes, le Palais-Royal échappait à une destruction complète. Des escouades de soldats aidaient les pompiers, les habitans du quartier, les ouvriers de la Banque ; à midi l'incendie
[122] était dompté ; vers cinq heures du soir, il fumait, ne flambait plus et commençait à s'éteindre. De tous les incendies allumés par ordre du comité de salut public, celui du Palais-Royal est le seul qui fut partiellement dominé, ou du moins cerné de telle sorte qu'il ne put répandre ses ravages sur les quartiers voisins ; s'il n'eût pas été combattu énergiquement et rejeté sur son propre foyer, on ne peut vraiment se figurer quels désastres, il eût causés ; si la Banque de France eût tardé d'une heure seulement à envoyer une première pompe et son équipe d'ouvriers sous la conduite de M. Louis Dupont, le malheur devenait irréparable, et tout le palais « marchand » était détruit. Les négocians le comprirent, et ils firent entre eux une souscription dont le montant, remis au marquis de Plœuc, fut distribué par lui aux ouvriers qui, sur son initiative, étaient partis en volontaires pour combattre le pétrole enflammé de la commune. Pendant la période de la révolte, la Banque était restée chez elle, veillant sur son trésor ; , elle n'en sortit qu'une seule fois, le 24 mai, à quatre heures du matin, pour courir la première combattre un danger qu'elle sut conjurer.

XV. — Le double du grand-livre.

[123] Pendant que la Banque de France sauvait le quartier du Palais-Royal, elle était enfin sauvée elle-même et voyait mettre un terme aux angoisses qui ne lui avaient pas été épargnées depuis le 18 mars. Les soixante-huit jours écoulés à travers des transes et des inquiétudes poignantes devenaient pour elle de l'histoire, histoire singulièrement pénible, mais glorieuse, et qui affirmait qu'à tous les degrés de l'échelle administrative chacun avait fait son devoir sans

marchander ni le dévoûment ni la fatigue. On avait sauvegardé l'existence même du crédit de la France, et après tant de semaines tourmentées on se retrouvait intact, diminué seulement de quelques millions que l'état, représenté par le ministère des finances, s'était engagé à rembourser. Ce fut dans la matinée du 24 mai que les troupes françaises apportèrent la délivrance définitive. Les habitans du quartier, examinant les rues désertes dans l'espérance d'y voir passer quelques-uns de nos soldats, aperçurent un drapeau tricolore déployé sur l'énorme barricade qui défendait les approches de la place Vendôme. A sept heures du matin environ, les éclaireurs du 58e de ligne, débuchant par la rue des Petits-Champs et par le passage Radziwill, se montrèrent ; bientôt des détachemens plus nombreux les suivirent et prirent position autour de l'hôtel de La Vrillière. Le bataillon de la Banque massé dans la cour, sous le commandement de M. Bernard, était sous les armes ; la reconnaissance militaire fut faite selon toutes les formes usitées ; puis la grande porte fut ouverte, et les soldats de la France prirent possession de la Banque. Il y eut une minute de vive émotion, tout le personnel était là ; le même mot s'échappait de toutes les lèvres : Enfin ! Un seul homme peut-être ne partageait pas l'allégresse générale, c'était le commandant Bernard ; il se disait sans doute que le 12e bataillon, ayant suffi à garder la Banque pendant les jours de danger, était bon pour la garder encore lorsque le péril était passé, et que l'on aurait dû faire l'honneur de n'adjoindre aucune troupe régulière à des employés qui s'étaient volontairement transformés en soldats et qui seuls, dans tout Paris, avaient imperturbablement maintenu le privilège de défendre l'établissement auquel ils appartenaient. Le commandant Bernard avait raison ; la Banque, ayant par elle-même, par elle seule, fait face à toutes les éventualités dont elle avait été menacée, n'aurait pas dû recevoir de garnison militaire. On le comprit plus tard, mais d'une façon assez incomplète. Lorsque l'ordre fut donné de désarmer tout Paris, le général Bouay autorisa exceptionnellement le bataillon de la Banque à conserver ses armes.

Dès que les soldats eurent pénétré dans la cour, on hissa au-dessus de la grande porte le drapeau tricolore, qui fut acclamé. A huit heures, le général L'Hériller venait établir son quartier général à la Banque et était installé dans les appartemens du gouverneur. M. de Plœuc put immédiatement faire partir des dépêches adressées à M. Thiers, au ministre des finances, à M. Rouland : « Sans pouvoir vous dire en ce moment ce qu'a été le personnel si dévoué de la Banque pendant ces deux mois si douloureux, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce matin à sept heures et demie la Banque de France a été délivrée par la brigade du général L'Hériller. » Les soldats étaient répandus dans les cours, M. de Plœuc se promenait parmi eux, lorsque l'on prononça le nom de Beslay ; il vit un officier se retourner et l'entendit brusquement dire d'une voix menaçante : — Beslay, le membre de la commune ? Où donc est-il ? — Il se hâta de répondre : — Un de nos employés porte ce nom ; quant à Charles Beslay, il y a longtemps qu'il a décampé. M. de Plœuc courut à l'appartement où se trouvait Beslay, et l'y enferma à clé, après lui avoir dit : — Ne vous montrez pas aux fenêtres ; comptez sur moi ; vous nous avez aidés à sauver la Banque, à mon tour je vous réponds de vous sauver. — Beslay était fort triste et surtout fort surpris ; il comprenait que la commune s'effondrait au milieu d'une série de crimes inexplicables, et disait avec son incorrigible naïveté : — Qui jamais aurait pu prévoir cela ? — Tout le monde, père Beslay, tout le monde ; quand on débute par l'assassinat, on finit logiquement par le [124] massacre et l'incendie. La Banque n'avait plus à craindre un retour des fédérés ; vivement refoulés par l'armée française, reculant instinctivement sur les quartiers du centre, regardant déjà avec inquiétude vers les hauteurs de Belleville et des Buttes-Chaumont, ils s'en allaient, suivant leurs maîtres éperdus, qui discutaient entre eux, faisaient des motions, cabotinaient jusque devant la mort, et qui, au lieu de se faire simplement tuer sur leurs barricades, trouvaient moins périlleux d'aller massacrer quelques vieillards à la Grande-Roquette. La rue de Rivoli, l'Hôtel de Ville, l'Octroi, l'Assistance publique, en feu, apprenaient que le comité de salut public s'était réfugié à la mairie du XIe

arrondissement, sous la protection de la batterie du Père-Lachaise, qui tirait à toute volée sur la place de la Concorde, les Tuileries et les Halles centrales. La Banque se trouvait sur la trajectoire des projectiles ; plus d'un coup trop long ou trop court vint l'avertir que tout danger n'était point passé pour elle ; des obus effleurèrent ses toits, brisèrent ses corniches ; des balles perdues ricochèrent le long de ses murs, et des biscaïens venus on ne sait d'où cassèrent quelques-unes de ses fenêtres. Ce n'était là qu'un dégât matériel insignifiant, comme presque toutes les maisons de Paris eurent à en supporter pendant la bataille des sept jours.

Le jeudi 25 mai, les rues étaient à peine libres, et déjà cependant le conseil général de la Banque était en séance. Dès que les régens, MM. Durand, Denière, Davillier, Fère, avaient pu passer, ils étaient accourus, et, sous la présidence du marquis de Plœuc, ils délibéraient, ou plutôt ils causaient, car la Banque était sauve, il n'y avait pas de mesure immédiate à prendre, et chacun était préoccupé de cette résistance désespérée que l'on n'avait pas prévue. Dans cette séance, on lut un récit des événemens qui avaient assailli la Banque dans les journées du 22, du 23 et du 24 mai, récit rédigé par M. Marsaud et que les régens écoutaient avec avidité. Cette lecture venait de prendre fin, lorsque M. Rouland entra dans la salle du conseil. On ne se revit pas sans quelque émotion. La séparation avait été courte, mais les circonstances l'avaient rendue cruellement longue, et plus d'une fois avaient failli la rendre éternelle. Le gouverneur remercia avec effusion les régens et le marquis de Plœuc ; il parlait en son nom, mais il était l'organe du gouvernement, qui, de son refuge de Versailles, avait suivi de loin, il est vrai, mais avec anxiété, les péripéties que la Banque avait eues à traverser. « Le devoir seul a retenu les membres qui ont formé le conseil depuis deux mois au poste le plus périlleux ; ils en sont récompensés aujourd'hui que, par le salut de la Banque, se trouve assuré le salut du crédit de la France et de la fortune publique. » Puis la conversation se généralisa, et M. Denière dit : « Le

ministère des finances est détruit ; le grand-livre de la dette inscrite est brûlé. [125] — Mais il y a un double, dit M. Rouland, où est-il ? — A la Caisse des dépôts et consignations. » M. Rouland fit immédiatement appeler M. Chazal, le contrôleur, et lui dit : « Allez vite, je vous prie, à la Caisse des dépôts et consignations ; voyez si le double du grand-livre peut être sauvé et prenez toute mesure pour le soustraire à l'incendie, s'il en est encore temps. » M. Chazal ne se le fit pas répéter ; une compagnie de soldats du génie, appartenant au bataillon du commandant Peaucellier, était dans la cour de la Banque, il l'entraîna avec lui et partit pour le quai d'Orsay [2].

Heureusement « le grand-livre » lui-même, qui occupait le second étage du ministère des finances, n'avait pas été consumé ; du moins, la portion représentant la dette inscrite actuelle avait pu être arrachée aux flammes, grâce au dévoûment extraordinaire du personnel, — employés et garçons de bureau, — resté à son poste. Dix mille registres environ, formant ce que l'on pourrait appeler la partie historique de la dette publique, furent dévorés par le feu, car on s'empressa naturellement de sauver d'abord les forts cahiers cartonnés, comprenant chacun mille noms des créanciers de l'état pour les émissions en cours aujourd'hui. C'était une masse de quatre mille registres que l'on enleva du milieu des brasiers à travers des dangers et des difficultés qui auraient pu paraître insurmontables à tout autre qu'à des gens dévoués jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes. Les autres, enveloppés par l'incendie, laissèrent échapper leurs feuillets rongés par le feu, qui, sur l'aile du vent, allèrent apprendre aux départemens voisins que Paris brûlait. D'après la loi du 24 août 1793, un double des registres de la dette inscrite doit être fait sur fiches volantes et nominatives ; ce double, par une sage précaution, ne peut jamais être déposé dans le local qui contient le grand-livre, afin de diminuer les chances de destruction. — Le double du grand-livre a été longtemps placé, rue Neuve-de-Luxembourg, dans l'ancien couvent des Haudriettes réformées, auquel l'Assomption servait jadis de chapelle. Lorsque, sous le second empire, il fut

question de prendre tout le massif de constructions entouré par les rues Saint-Honoré, Luxembourg, Mondovi et Rivoli pour y établir l'Hôtel des Postes qui, encore à cette heure, fait absolument défaut à Paris, *le double*, comme l'on dit en langage administratif, fut transporté à la caisse des dépôts et consignations, où il fut installé sous la surveillance immédiate d'un fonctionnaire appartenant au ministère des finances. C'est ce double qu'il s'agissait de préserver, s'il se [126] pouvait, de l'action des flammes. Escorté du commandant Peaucellier, suivi de quatre-vingt-six sapeurs du génie, M. Chazal se hâtait ; la vue des Tuileries, qui n'étaient qu'une fournaise, indiquait assez qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Depuis plus de trente-six heures que la rue de Lille était en feu, n'arriverait-on pas trop tard ? Eudes et Mégy avaient passé par là, tout flambait ; les étages supérieurs de l'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations poussaient des torrens de fumée rouge dans les airs ; de larges traînées visqueuses et brunes, glissant le long des murs qu'elles engluaient, prouvaient que le pétrole avait été versé dans les combles ; par bonheur, les fortes boîtes en bois contenant les douze ou quinze cent mille bulletins composant le double du grand-livre « habitaient » le rez-de-chaussée dans une basse maison presque isolée. Lorsque M. Chazal pénétra dans l'hôtel, il aperçut sept pompiers [3] dirigés par deux jeunes hommes qui, tête et bras nus, couverts de sueur, noirs de fumée, s'escrimaient de leur mieux contre l'incendie : c'étaient M. Gaston de Boves, directeur du syndicat des transports de la guerre par voies ferrées, et M. Delambre, qui a cessé récemment d'être préfet de la Charente. Tous deux, avec une prodigieuse activité, s'employaient à préserver les bâtimens que les flammes n'avaient point encore attaqués ; les pompiers les secondaient de leur mieux avec une pauvre pompe que l'on alimentait vaille que vaille. Ils n'étaient guère aidés par un employé subalterne de la maison qu'il vaut mieux ne pas désigner et qui, ivre mort, roulant de droite et de gauche, disait en bavant : A quoi bon se donner tant de mal, puisque c'est la fin du monde ?

La compagnie du génie avait pour capitaine en second M. Féraud, qui devait être tué le lendemain, et pour capitaine en premier M. Garnier, le même qui, deux jours auparavant, avait si lestement jeté un pont par où l’armée française put entrer dans Paris. Il y a des hommes dont la vie n’est point inutile. M. Chazal, le commandant Peaucellier, les capitaines, les sapeurs coururent au petit bâtiment où les fiches du double étaient méthodiquement rangées dans de lourdes caisses posées sur des tables ; tout était intact. Mais les combles brûlaient, les poutres, rongées par l’incendie et flambantes, pendaient sinistrement sous la toiture effondrée ; deux étages ruisselans de flammes pouvaient s’écrouler tout à coup, ensevelir sous les débris embrasés les salles qui renfermaient le double et les réduire en cendre. On forma une sorte de conseil et rapidement il fut décidé que le double devait être transporté ailleurs. — Où ? Les voitures manquaient, les bras manquaient. Transborder jusqu’à la Banque cette masse énorme de papiers, et les registres qui s’y rattachaient, et [127] les répertoires et les cartonniers remplis de documens administratifs, il n’y fallait point songer. On prit un parti ingénieux qui parait à toutes les éventualités et permettait d’agir sur place.

Chacun se rappelle que pendant la période d’investissement lorsque Paris subit cet essai de bombardement à la fois cruel, inutile et théâtral, — n’est-ce pas cela que les Allemands se sont divertis à appeler : le moment psychologique ? — qui tua quelques enfans dans une école et quelques infirmes dans un hôpital, on reçut ordre de disposer des monceaux de sable dans la cour des maisons, afin d’amortir et de neutraliser le choc des obus. De cette époque, l’hôtel de la Caisse des dépôts et consignations avait gardé dans ses deux cours des tas de sable fort épais ; on allait en profiter pour enterrer les bulletins du double, puisque l’on ne pouvait les enlever. Dans le sable, les sapeurs du génie ouvrirent facilement des tranchées ; on y apportait les fiches par paquets bien serrés, on les couchait les uns à côté des autres, comme des cercueils dans la fosse commune. L’opération fut longue, mais menée sans

encombre jusqu’au bout. Lorsque, vers onze heures du soir, tous les bulletins eurent été déposés dans leur lit de gravier, on repoussa le sable dessus ; cela formait trois grands tumulus sous lesquels dormait la sécurité de la dette inscrite ; si le grand-livre avait été brûlé, comme on le croyait alors, chaque créancier de l’état, grâce à l’initiative de la Banque, grâce à l’intelligente activité de M. Chazal, du commandant Peaucellier, du capitaine Garnier, eût retrouvé là le document authentique qui affirme sa créance. Lorsque l’ensablement fut complet, on jeta sur les monceaux des prélarts que l’on découvrit dans une remise, des pavés, des dessus de poêle en faïence et tous les objets incombustibles que l’on put trouver, car il fallait non-seulement garantir les fiches contre les atteintes du feu, mais aussi contre les infiltrations de l’eau lancée par les pompes. M. Chazal put donner, dans la journée même, avis à M. Denière que le double du grand-livre était désormais à l’abri de toute destruction. Le bâtiment qui contenait les bulletins a été épargné par l’incendie, on aurait donc pu éviter ce déménagement ; soit ; mais quels regrets et quel labeur de reconstitution, si la maisonnette avait brûlé, comme tout le faisait présumer !

M. Rouland n’avait fait qu’une courte visite à la Banque ; il avait été promptement reprendre son poste à Versailles ; il y arrivait à l’heure où M. Thiers, debout à la tribune de l’assemblée, disait aux députés consternés : « Ne me demandez pas de vous consoler, je suis inconsolable ! » Dans la matinée même, le chef du pouvoir exécutif avait prévenu le gouverneur de la Banque de France que 40 millions lui étaient indispensables pour le lundi 29 mai ; M. Rouland, avant de quitter Paris, avait donc donné l’ordre de
[128] désensabler l’escalier des caves, afin de pouvoir verser au gouvernement l’argent demandé. On voit qu’en ce temps-là on n’accordait guère de repos à la Banque : elle est à peine délivrée des obsessions de la commune qu’elle est obligée de fouiller dans ses coffres pour fournir à l’état les grosses sommes que l’Allemagne réclame et qu’il est de notre dignité de ne lui point laisser attendre.

Mais, avant de procéder à la délivrance des millions qui devaient être portés à Versailles, le conseil des régens, réuni en séance extraordinaire, s'occupa de témoigner à tout le personnel de la Banque la reconnaissance que son impeccable dévoûment méritait. Le procès-verbal est à citer, car il constitue pour la Banque un titre de noblesse d'une haute valeur. M. de Plœuc ayant dit qu'il avait « le devoir de rendre un hommage tout spécial au dévoûment et au courage du personnel pendant les deux mois de si grandes épreuves, » le conseil, « en particulier, exprime le désir que les quatre chefs principaux de l'établissement, MM. Marsaud, secrétaire général, Chazal, contrôleur, Mignot, caissier principal, de Benque, secrétaire du conseil, dont le concours de tous les instans n'a fait défaut ni au gouvernement de la Banque, ni au conseil général, soient nommément désignés en témoignage des services qu'ils ont rendus. » Enfin le conseil décide « qu'une médaille d'honneur, dont le module et la suscription feront l'objet d'une décision ultérieure, sera frappée pour être distribuée comme un titre permanent vis-à-vis de la Banque à chacun des employés présens à leur poste jusqu'à la dernière heure. » Six cent quatre-vingt seize fonctionnaires, employés, garçons de recette, subalternes, auxiliaires, reçurent cette récompense exclusivement honorifique [4]. Tous la méritaient, car nul d'entre eux n'avait été atteint de défaillance pendant ces deux mois d'une épreuve où Paris a failli périr. Le samedi 27 mai, pendant que l'insurrection pétroleuse et meurtrière, acculée sur les hauteurs de Belleville, cernée de tous côtés, allait être, par un dernier effort, rejetée sur le faubourg du Temple, où elle devait périr sans qu'un seul membre de la commune fût là pour l'aider à pousser son dernier râle, la Banque faisait enlever le sable qui oblitérait la cage de l'escalier des caves. Lestement on fit cette besogne, et plus gaîment que l'on n'avait travaillé huit jours avant à enfouir toutes les richesses pour les mettre hors de la portée des griffes et des torches des fédérés. Aussi le lendemain dimanche M. Mignot put mettre 40 millions dans ses poches et les porter à Versailles, où l'on était certain de les recevoir, puisque la Banque les avait promis. Ce jour-là même, un des hommes qui avaient signé les

[129] réquisitions du comité central et les premiers reçus de la commune, Varlin, allait mourir. Sa mémoire, restée chère aux partisans de toute insurrection sociale, est aujourd'hui invoquée comme celle d'un martyr. Une sorte de légende s'est cristallisée autour de son nom, et l'on a singulièrement dénaturé la vérité. On a dit que « la réaction » avait conduit Varlin à la mort en lui faisant traverser une voie douloureuse, pleine d'injures, de malédictions et de coups ; en est-on bien certain ? On s'est volontairement trompé ; si Varlin a été menacé, insulté, frappé avant de mourir, c'est précisément par ceux-là pour lesquels il combattit le 18 mars, qu'il appelait emphatiquement ses frères, et dont il avait peut-être sérieusement rêvé le bonheur.

Le dimanche 28 mai, vers trois heures de l'après-midi, Varlin était assis place Cadet, à la table extérieure d'un café. Il n'avait en rien modifié sa physionomie ; il portait comme d'habitude ses cheveux grisonnans rejetés en arrière et sa forte barbe acajou qui lui cachait le menton et découvrait les lèvres. On a dit que, le matin même, il avait été un des combattans de la dernière barricade de la rue Fontaine-au-Roi ; c'est une erreur. Cette barricade, commandée par un clerc d'huissier, membre du comité central, nommé Louis-Fortuné Piat, était défendue par une soixantaine de fédérés de toute provenance, parmi lesquels on ne comptait pas un seul membre de la commune : pas plus que ses anciens collègues de l'Hôtel de Ville, Varlin n'était là ; à cet égard, nulle hésitation n'est possible, car on connaît exactement le nom des derniers soldats de la révolte. Avec une grande imprudence, Varlin se montrait donc en public. Un homme décoré, qui, dit-on, était un prêtre revêtu d'habits bourgeois, l'aperçut et le dénonça à un lieutenant de la ligne, qui le fit immédiatement arrêter. Ce prêtre, si c'en était un, eût mieux fait, à mon gré, de continuer sa route. Si Mgr Darboy, si le père Olivaint, si le père Caubert, ressuscites par miracle, eussent passé par là et eussent reconnu Varlin, ils auraient certainement détourné la tête et se seraient éloignés en priant pour cette âme fourvoyée..

On a prétendu que, par un raffinement de cruauté, on avait conduit Varlin jusqu’au sommet des buttes Montmartre. Il n’y eut là aucune cruauté, mais un fait naturel ; imposé par la discipline militaire. L’officier appartenait à la division du général Laveaucoupet ; celui-ci avait son quartier à Montmartre, et c’est là que le prisonnier devait être mené, car le lieutenant n’avait point qualité pour statuer sur le sort d’un membre de la commune. On a dit aussi que Varlin avait été attaché, que des liens serraient ses poignets jusqu’à lui faire gonfler les mains ; je crois que c’est encore une erreur, et que Varlin, laissé libre, marcha [130] entre six soldats. Tant qu’il fut dans la rue Lafayette, dans le faubourg Poissonnière, nul ne fit attention à lui. La population, exaspérée par cette longue lutte, par l’incendie, par le massacre des otages, réservait ses fureurs et ses basses insultes pour les bandes de prisonniers que l’on dirigeait sur les prévôtés ou sur Versailles ; elle restait indifférente à la vue d’un seul homme placé au milieu d’une petite escorte. Au coin d’une rue, un groupe de curieux s’approcha ; quelqu’un lui cria : — Comment t’appelles-tu ? — Il répondit orgueilleusement : — Varlin ! — Chacun se regarda comme pour s’interroger ; nul ne connaissait ce nom. Dès qu’il eut franchi les anciennes barrières et qu’il eut mis le pied sur la gibbosité qui porte Montmartre, l’attitude de la population fut modifiée, et le supplice commença. Il était là sur le territoire de l’émeute et du meurtre, sur ce fameux mont Aventin qui avait tant fait parler de lui le 18 mars ; il entrait dans la zone où le général Lecomte et Clément Thomas avaient rencontré la mort que l’on sait. Varlin put rapidement s’apercevoir que les opinions politiques et sociales préoccupent fort peu les gens dont le plus vif plaisir est d’être bourreaux. Dans la rue Ramey, dans la rue Fontenelle, les mégères de Montmartre, suivies de leurs petits, se ruèrent sur le prisonnier, que les soldats eurent grand’peine à protéger. Comme pour le général Lecomte, comme pour Clément Thomas, on criait : — A mort ! à mort ! — On ne sait quel accès de vertu subit avait envahi cette populace qui hurlait : — C’est un assassin ! c’est lui qui a tué l’archevêque ! c’est un incendiaire ! A la torture, il faut qu’il avoue ! — La foule était énorme, plus de deux mille femelles

accompagnées de quelques mâles pressaient les soldats, qui hâtaient le pas et s'ouvraient passage à coups de crosse. Varlin était impassible, très pâle, mais très ferme ; on lui jetait des pierres, des ordures, on essayait de le frapper ; on avait crié : — Chapeau bas ! — et un voyou d'un coup de latte lui avait enlevé sa coiffure. Se souvint-il à ce moment du lamentable cortège qui, deux jours auparavant, presque à la même heure, avait gravi la rue de Belleville pour aller s'engouffrer dans la rue Haxo ? Il y était ; il était au secteur, et, dans l'espoir de sauver les otages, il lutta contre Hippolyte Parent, dernier chef de la révolte et cinq fois repris de justice. Il est désolant que ce fait n'ait point été connu, car, sans aucun doute, il eût aidé à protéger la vie de ce malheureux. L'heure n'était point à la clémence. Dans chaque insurgé prisonnier, on voyait un des assassins de l'archevêque, dont le meurtre, plus que tout autre, avait mis les soldats en fureur. La victoire frappait en aveugle, elle frappa Varlin.

La cohue qui l'enveloppait mugissait comme un ouragan ; au milieu des [131] mille clameurs qui composaient son cri, on ne distinguait que deux mots : A mort ! On arriva ainsi rue des Rosiers, de sinistre mémoire, auprès du général Laveaucoupet. Les papiers trouvés sur Varlin ne laissaient aucune hésitation sur son identité que du reste il revendiquait hautement : — Oui, je suis Varlin, Louis-Benjamin Varlin ; oui, j'ai été membre du comité central et de la commune ; j'ai été délégué aux finances jusqu'au 22 avril ; puis délégué aux subsistances ; j'ai été directeur de la manutention ; j'ai été adjoint, le 6 mai, à la délégation de la guerre et depuis le 21 je suis intendant en chef de la garde nationale fédérée. » Ces aveux prononcés très nettement, mais avec quelque jactance, entraînaient un ordre d'exécution. On voulut le fusiller dans le jardin, là même où le général Lecomte était tombé. Un officier dit : — Non, pas dans notre quartier ! — On emmena Varlin ; quatre chasseurs, commandés par un adjudant sous-officier, l'entouraient. La foule criait : — Il faut qu'on le promène ; encore ! encore ! Faites-lui faire le tour des buttes ! — On a affirmé que les soldats avaient obéi à cette injonction, c'est faux. Moins de dix minutes après

être sorti de la rue des Rosiers, Varlin était mort [5]. On le conduisit au sommet de la colline, à l'endroit d'où l'on découvre la plaine de Saint-Ouen. L'adjudant sous-officier eut la sottise de lui faire une allocution. Varlin, les deux bras pendans le long du corps, se tenait très droit, regardant la foule avec des yeux terribles. Deux soldats s'approchèrent presque à bout portant et voulurent faire feu ; détail horrible, les deux fusils ratèrent. Les deux autres chasseurs tirèrent, il s'affaissa sur le côté et ne remua plus ; une balle, traversant le cœur, l'avait foudroyé. Toute la tourbe battit des mains, comme deux mois auparavant elle avait applaudi en voyant tomber Clément Thomas. Ainsi mourut Varlin pour avoir dédaigné son bon outil d'ouvrier et avoir demandé à la révolte la réalisation de ses chimères.

La façon irréprochablement courageuse dont il mourut fit croire qu'il n'était pas mort, et que la justice sommaire de l'armée s'était égarée sur un faux Varlin. Une lettre fort curieuse que j'ai sous les yeux, écrite par des ouvriers relieurs qui l'avaient souvent fréquenté, dit : « Le Varlin que l'on a fusillé à Montmartre ne peut être le vrai qui, était, par nature, un peu sournois et beaucoup poltron ; depuis treize ou quatorze ans que nous le connaissons, nous n'avons jamais cru chez lui à un acte quelconque de courage ou d'énergie. » Cette observation est sans valeur. On a du reste systématiquement nié la mort de quelques personnages de la commune ; on a été jusqu'à soutenir [132] que Millière, que Delescluze, que Raoul Rigault, n'avaient point été tués. Ce sont là des légendes dont la réalité ne laisse même pas subsister l'apparence, mais qui serviront peut-être plus tard à motiver d'étranges revendications. Il est possible que nous voyions apparaître un jour quelque faux Raoul Rigault, comme Hérodote nous raconte qu'il y eut un faux Smerdis. Quant à la très ferme attitude que Varlin a conservée non-seulement devant la mort, mais devant les malédictions des bandes immondes qui lui faisaient cortège, elle me semble très simple à expliquer. Bien des êtres que l'on croit faibles et qui le sont se redressent et trouvent en eux-mêmes une force d'extrême résistance

lorsqu'ils sont placés en présence de l'inéluctable ; on dirait qu'ils empruntent au destin quelque chose de son impassibilité. Ceci fut-il le cas de Varlin, on peut le présumer ; mais, lorsque l'on connaît les illusions dont il s'était enivré, les efforts qu'il avait faits pour grouper tous les ouvriers dans une sorte d'affiliation générale dont le seul poids eût ébranlé les assises de la société française ; lorsque l'on sait dans quels rêves il vivait, on peut affirmer qu'il est mort résigné, car l'heure qui a précédé son supplice a mis à nu devant lui les épouvantables instincts de ceux qu'il se croyait appelé à régénérer. Pour lui, la foule c'était le peuple, et il comprenait trop tard, par une sorte d'illumination suprême, en voyant comment elle le malmenait, lui son bienfaiteur et son apôtre, qu'en la conviant, sans éducation préalable, à l'exercice de droits nouveaux, il n'avait fait qu'ouvrir un champ plus vaste aux convoitises brutales qu'aucun scrupule n'atténue. Il dut avoir là une impression horrible qui lui donna en une seule minute la pénible expérience des longues existences. Il comprit la lâcheté des foules qui haïssent naturellement les vaincus, car elles ne respectent que la force ; il devina que l'homme soustrait à l'action des lois redevient la bête féroce qu'il a été dans les temps préhistoriques ; il s'aperçut qu'il s'était trompé en demandant aux instincts ce qui n'est que le produit de la lente action de la morale et de l'instruction ; il se sentit humilié jusque dans les derniers replis de son âme par les traitemens que ses amis, — ses frères, — lui infligeaient ; pour échapper à cette vision qui lui révélait d'une façon foudroyante et insupportablement douloureuse une série de vérités élémentaires qu'il ne soupçonnait pas, il fut satisfait de mourir, et c'est pour cela qu'il est bien mort. Le parti qui réclame aujourd'hui Varlin comme l'un de ses martyrs, comme l'un de ses héros, peut être certain que ce malheureux l'a maudit avant de périr.

Il n'en fut point ainsi de Charles Beslay ; il n'eut point à faire, Dieu merci, une aussi cruelle expérience personnelle, et les illusions de sa sénilité
[133] survécurent à la défaite de l'insurrection qu'il avait côtoyée, parfois blâmée et

souvent contenue. Il put voir, lui, contrairement à Varlin, qu'il n'avait point créé d'ingratitude autour de lui. Il avait, dans une mesure considérable, porté secours à la Banque, il l'avait protégée de son mieux, très efficacement dans un jour de grand péril ; la Banque fut reconnaissante, elle se referma sur lui, le cacha, et lui donna une hospitalité que tous les employés soupçonnaient et que personne ne trahit. Dans le seul intérêt de sa sécurité, on ne lui permettait pas de sortir, mais on le laissait aller et venir à sa guise dans toutes les parties de la vaste maison. Il était calme ; il se frottait les mains et disait : — Je n'ai jamais été si heureux. — Sa première pensée avait été de solliciter de M. Thiers un sauf-conduit de trois jours pour mettre ordre à ses affaires, s'engageant à revenir se constituer prisonnier ; il écrivit au président de la république et au procureur général demandant à partager le sort de ses collègues de la commune, dont il répudiait les crimes, tout en se déclarant partisan de leurs principes. — Ainsi, tandis que les hommes jeunes qui avaient siégé à l'Hôtel de Ville se déguisaient et ne reculaient devant rien pour se mettre à l'abri des lois, ce vieillard s'offrait chevaleresquement en holocauste. Ces lettres, qui sont du 30 mai, ne reçurent point de réponse. M. Thiers savait déjà à quoi s'en tenir sur le rôle que le père Beslay avait joué à la Banque, et il était décidé à ne jamais sévir contre ce doux aliéné. M. de Plœuc, de son côté, qui s'entremettait fort énergiquement pour lui obtenir un passeport, se chargea de lui faire entendre raison et de le maintenir dans son appartement de la Banque jusqu'au moment où sans danger on pourrait franchir une frontière. Charles Beslay prit assez philosophiquement son parti de n'être point martyr. Il s'était mis au travail et préparait très sincèrement de nouveaux statuts qui élargiraient considérablement l'action de la Banque, et qui, je me hâte de le dire, la ruineraient infailliblement, si jamais ils étaient appliqués. Il eût voulu faire de la Banque de France le commanditaire du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des arts. C'est fort simple : tout individu ayant besoin d'argent vient en chercher à la Banque, qui s'empresse de lui en prêter sans intérêt, sur sa bonne mine ; c'est cela que l'on appelle fournir des instrumens de travail aux

travailleurs ; en outre l'argent n'est rendu que lorsque l'emprunteur est en mesure de le restituer. Cette opération, dont le résultat n'est douteux pour personne, paraissait une trouvaille merveilleuse au père Beslay, qui disait : — La Banque ne peut que s'enrichir par ce système, car chacun, faisant fortune grâce à elle, tiendra à honneur de lui rapporter le capital avancé et des intérêts proportionnels. — n'expliquait ce qu'il appelait ses idées à M. Marsaud, à M.
[134] Mignot, qui souriaient avec bienveillance et ne semblaient pas convaincus ; le père Beslay, toujours de bonne humeur, leur disait : — Vous êtes des routiniers ! — Lorsqu'on lui parlait de toutes les infamies froidement commises par les gens de la commune, il s'assombrissait ; il avouait que l'on avait été « trop loin, » mais ajoutait aussitôt : — On est venu les interrompre au milieu de l'élaboration, on ne leur a pas laissé le loisir de se constituer ; ah ! si nous avions eu le temps, nous aurions fondé la société modèle et tous les peuples,. frappés d'admiration, nous eussent imités. — *O periculosa simplicitas* !

Je viens de relire un projet intitulé : *Réformes à réaliser*, qu'il écrivit pendant son séjour à la Banque, après la chute de la commune ; à son insu, il a rédigé là un code de confiscation dont le premier article prescrit le remboursement de la dette publique. La fin justifie les moyens ; afin de dégrever l'état, on confisque les fortunes particulières, ou peu s'en faut ; l'état reprend sous une forme ce qu'il vient de restituer sous une autre, à peu près comme un propriétaire qui diminuerait 1,000 francs sur un loyer à la condition que le locataire lui servirait tous les six mois une rente de 500 francs. Le père Beslay était très fier de son projet ; il frappait avec conviction sur son papier en disant : — L'avenir économique de la France est là ! — C'est possible, lui répondait M. Marsaud avec son bon sourire dont la bienveillance ne dissimule pas toujours l'ironie, c'est possible ; mais je crois que nous ne sommes pas encore mûrs pour de tels progrès. — Et Charles Beslay reprenait son refrain : « Vous êtes tous des routiniers. » La fin de mai était passée et le mois de juin aussi ; les poursuites se ralentissaient, les grandes colères de la première heure

s'apaisaient lentement ; le marquis de Plœuc avait tout préparé pour le départ de celui qu'il nommait en plaisantant son prisonnier ; il avait reçu du secrétaire de la présidence un passeport qui l'autorisait à sortir de France avec deux personnes non désignées ; ces deux personnes furent Charles Beslay et son fils, qui ne voulut céder à nul autre le droit de l'accompagner. En quittant la Banque, où il ne devait jamais reparaître, le père Beslay fut très ému ; il avait été profondément touché de l'hospitalité qui l'avait accueilli et gardé. Lorsqu'il dit adieu aux chefs de service avec lesquels il avait pris la très douce habitude d'aller causer, il avait les larmes aux yeux ; on le vit partir avec regret : il était aimé, car sa bonté ingénue inspirait cette sorte de commisération attendrie que l'on éprouve pour les « innocens. » Grâce à quelques précautions très bien prises par le marquis de Plœuc, les trois voyageurs arrivèrent en Suisse sans encombre. Beslay, malgré qu'il en eût, ne dissimula pas qu'il était satisfait d'avoir franchi la frontière. M. de Plœuc le conduisit lui-même jusqu'à l'asile
[135] qu'il s'était choisi, acquittant ainsi la dette de reconnaissance que la Banque avait contractée envers le délégué de la commune.

Le procès de Beslay fut instruit selon les formes de la jurisprudence des conseils de guerre, et il se passa à ce propos un fait qui n'a peut-être pas de précédens. Quoique Beslay fût absent, les dépositions de tous les témoins en sa faveur furent tellement unanimes qu'il fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Il eût pu rentrer en France, il préféra rester à Neufchâtel, où il s'était établi, et où il essaya de nouvelles combinaisons financières dont le résultat le plus positif consistait pour lui à ne jamais fermer sa bourse aux réfugiés, qui venaient y puiser souvent. Le parfumeur Babick, enfant du règne de Dieu de l'ordre des prêtres hospitaliers de la religion fusionnienne, tenta de le convertir au dogme qu'il avait inventé entre un pot de pommade et un flacon d'eau athénienne ; mais ce fut en vain, le père Beslay, qui a écrit : « J'étais impérialiste en 1815, libéral en 1830, républicain en 1848, maintenant je suis franchement socialiste, » le père Beslay est mort incorrigible, incorrigiblement

bon. Lorsqu'on l'enterra (mars 1878), les réfugiés de la commune voulurent faire quelque sotte manifestation autour de son cercueil ; son fils s'y opposa, et fit bien.

XVI. — Épilogue.

François Jourde n'eut point le sort de Charles Beslay. Pendant que les grands criminels de la commune se cachaient dans des refuges préparés de longue main et parvenaient à passer les frontières, le délégué aux finances ne trouvait personne qui s'intéressât à lui et n'échappait que par hasard à une exécution sommaire. Il avait suivi le comité, de salut public de l'Hôtel de Ville à la mairie du XIe arrondissement, s'était avec lui transporté à Belleville et avait sans doute présidé à la dernière distribution d'argent (40,100 f.) qui fut faite le samedi 27 mai, au matin, dans une petite maison portant le n° 145 de la rue Haxo, entre quelques chefs de la révolte encore présens et prêts à s'échapper vers un abri.

La commune n'est plus, le comité central s'agite encore ; nul ensemble dans les dernières convulsions de la défense ; chacun se bat à sa guise ; quelques énergumènes cherchent leurs complices absens pour les fusiller. A ce moment, Jourde disparaît. Épuisé de fatigue, sur pied depuis six jours, ayant à peine pris quelques heures de repos pendant cette lutte pleine d'angoisses et de crimes, à laquelle, quoi qu'il ait pu dire depuis, il ne s'est pas associé, il entra dans une auberge de la rue du Chemin-Vert, monta dans une
[136] chambre au cinquième étage, se jeta sur un lit et s'endormit de ce sommeil frère de la mort que connaissent bien les fugitifs lorsqu'une fois ils se croient en sûreté. Quand il se réveilla, le dimanche au petit jour, la rue du Chemin-Vert était occupée par un bataillon de ligne. Dès lors la fuite était impossible ; il attendit. Des perquisitions furent faites auxquelles il fut soustrait par l'inadvertance des soldats. Il fut imprudent ; pour se rendre méconnaissable, il avait coupé ses cheveux et sa barbe. A cet instant de suspicion universelle,

c'était se dénoncer. Le logeur remarqua la métamorphose et, dès le lundi 29, pria Jourde, — qu'il ne connaissait pas, — d'aller chercher asile ailleurs.

Jourde avait sur lui 9,770 francs, reliquat de son dernier compte, et des papiers d'identité très nombreux, — trop nombreux peut-être, — au nom de Roux : passeport, cartes d'électeur, lettres, quittances de contribution, laisser-passer franco-allemand ; il y avait là une profusion de renseignemens qui devaient exciter les soupçons au lieu de les assoupir. Tout le jour, il vagua dans Paris, espérant peut-être que quelque porte compatissante s'ouvrirait devant lui. Dans cette longue promenade, il put comprendre à la joie de la population l'horreur que l'insurrection avait inspirée. Paris avait subi la commune ; mais délivré enfin, après toutes les saturnales qui l'avaient souillé, il se redressait contre elle, demandait la mort des coupables et les eût étranglés tous, s'il eût pu les saisir. Le *Siècle* constatait un fait douloureusement vrai lorsque, dans son numéro du 27 mai 1871, il écrivait : « La vie des citoyens ne pèse pas plus qu'un cheveu dans la balance de la justice populaire ; pour un oui, pour un non, on est fusillé. » Pendant quinze heures, Jourde marcha, et la nuit était venue depuis longtemps déjà lorsqu'il arriva rue de la Glacière, où demeurait un vieux chiffonnier, ancien ami de son père. Il connaissait cet homme depuis vingt ans, lui avait rendu service pendant son passage à la délégation des finances, et venait lui demander un asile sur lequel il avait droit de compter. Il fut accueilli par un refus, et, comme il insistait, sollicitant pitié pour sa lassitude, il s'entendit menacer d'une dénonciation immédiate. C'est dur d'avoir cru travailler au bonheur du prolétariat et d'être reçu de la sorte par un prolétaire. Il éprouva l'amertume des bannis, pour qui tout cœur se ferme et toute porte se clôt. Il erra dans les terrains déserts qui bordent la Bièvre, évitant les patrouilles, faisant des crochets pour passer loin des sentinelles nombreuses dans ce quartier, que l'on fouillait déjà pour y retrouver Serisier, l'assassin des dominicains d'Arcueil. Il voulut revenir vers le centre de Paris et fut arrêté à deux heures du matin, rue de Grenelle-Saint-Germain, par des gardes

[137] nationaux porteurs du brassard tricolore, que tous les fédérés du reste s'étaient empressés d'arborer, dès le 22 mai, aussitôt que leur quartier était occupé par les troupes françaises.

Conduit au poste et interrogé, il montra avec assurance ses papiers d'identité simulée. Il soutenait qu'il se nommait Roux et qu'il demeurait rue du Bac ; on envoya chercher le portier de la maison qu'il prétendait habiter ; le portier ne le reconnut pas. L'affaire se gâtait. Jourde était alors âgé de vingt-huit ans ; l'étude des hommes n'avait point encore mûri son expérience, et il donna une grande preuve de jeunesse en se réclamant de son ancien maître de pension. Celui-ci vint, poussa quelques lamentations, et le dénonça. Jourde se crut perdu, réservé à être tout de suite passé par les armes ; il n'eut point de faiblesse, il remit immédiatement l'argent qu'il avait en poche, ne gardant que 120 francs qui lui appartenaient. Quelques instans après son arrestation, l'ordre fut envoyé à tous les chefs de corps, par le maréchal duc de Magenta, de ne plus procéder à aucune exécution. C'est ce qui le sauva. Après avoir été dirigé sur le ministère des affaires étrangères, où il subit un long interrogatoire, il fut « ligotté » et mené à l'ergastule du Luxembourg. Il fut compris dans le procès fait aux membres arrêtés de la commune et comparut à Versailles devant le 3e conseil de guerre. Du 7 août au 3 septembre 1871, Jourde, en compagnie de ses coaccusés, resta sur la sellette. Son attitude fut remarquée : c'était peut-être celle d'un coupable, à coup sûr ce n'était pas celle d'un criminel ; elle ne ressemblait en rien à celle des seize autres individus que l'on jugeait en même temps que lui. En relisant ces longs débats, on reste frappé d'un fait important. Jourde s'occupe à peine de la commune et du comité central ; il ne parle ni des massacres ni des incendies, que nul du reste ne songe à lui reprocher ; ce n'est ni un homme politique, ni un socialiste, ni un conspirateur qui se défend, c'est un comptable qui fait effort pour prouver, et qui prouve, que ses comptes sont en balance et que sa probité est à l'abri du soupçon. Tout lui semble indifférent, pourvu que ses additions soient reconnues exactes et que l'on ne

puisse élever de doute sur son honorabilité professionnelle. Au cours du procès, l'on apprit que, pendant toute la durée de la commune, alors qu'il était au pouvoir, sa femme, — sa maîtresse, — avait continué à aller simplement blanchir le linge au lavoir public, que son enfant avait été envoyé à l'école gratuite, et que lui-même prenait ses repas dans un humble restaurant de la rue de Luxembourg. Le restaurateur présenta une facture justificative ; du 16 avril au 22 mai, Jourde, pour ses déjeuners et ses dîners, avait dépensé 224 francs. Les viveurs de l'Hôtel de Ville et de la préfecture de police qui, assis sur les [138] bancs du conseil de guerre, ont écouté cette déposition, ont dû bien rire dans leur barbe en constatant la naïve sobriété de l'ancien délégué aux finances. Que ceci soit à la décharge de Jourde. Il eut absolument tort d'accepter, — de rechercher, — une fonction sous un gouvernement insurrectionnel, mais il sortit de la commune les mains pures de sang, de pétrole et d'argent. Il a prononcé devant ses juges un mot qui doit être retenu : « L'on a favorisé le départ de Beslay, délégué à la Banque, et de Theisz, délégué à l'administration des postes, parce qu'ils ont sauvé ces établissemens ; mais tous deux relevaient de la délégation des finances ; si la Banque et les postes ont été sauvées, croyez bien que je n'y ai pas nui, et que je mérite les mêmes immunités que mes subordonnés. » Sans nous permettre d'incriminer la chose jugée, il nous semble que l'article 528 du code pénal, relatif à l'usurpation des fonctions, suffisait à le punir [6]. Le conseil de guerre n'a point été de cet avis, et Jourde fut condamné à la déportation simple.

[139] Il fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie et put utiliser ses aptitudes de comptable à Nouméa. Il eut l'esprit de n'y pas rester trop longtemps ; aidé par un Allemand auquel il avait inspiré de l'intérêt, il prépara un projet d'évasion très hardi, qu'il sut faire réussir. Moyennant une somme de dix mille francs payables à Melbourne, un capitaine de vaisseau américain mit le vaisseau qu'il commandait à la disposition de Jourde et de ses amis, qui en profitèrent. Dans la nuit du 20 mars 1874, Jourde, Ballière, Bastien-Granthille, partis en canot de

Nouméa, furent rejoints par Henri Rochefort, Olivier Pain et Paschal Grousset, qui venaient de la presqu'île Ducos [7]. Les six évadés purent gagner le navire et ne tardèrent pas à rentrer en Europe. Cela fit grand bruit dans le temps, et le ministère de la marine ne fut point satisfait. A son arrivée en Suisse, Jourde éprouva une cruelle déconvenue. Il pouvait croire qu'en qualité de ministre des finances de la commune il avait droit à quelque reconnaissance de la part des insurgés impénitens. Au milieu d'une ville en désarroi et de l'administration la plus fabuleusement incohérente qui fut jamais, n'était-ce pas lui dont les efforts avaient réussi à nourrir une armée sans cohésion, une population sans ressource, un gouvernement où le grotesque se mêlait si bien à l'odieux que l'on ne savait jamais, au début, s'il fallait rire ou pleurer d'avoir à le subir ? Certes un tel tour de force méritait quelques égards, car jusqu'à la dernière minute, jusqu'au refuge suprême de la rue Haxo, Jourde avait apporté leur pitance à tous ces gens-là. Il ne se doutait guère, pendant qu'il était en prison ou à Nouméa, de ce que ses anciens complices avaient dit de lui ; il eut tout le loisir de l'apprendre en arrivant à Genève.

[140] Un drôle de la pire espèce, incapable de tout sentiment qui ne serait pas naturellement bas, Vermesch, dont le rêve avait été d'être à Rossel ce que Talleyrand fut à Napoléon Ier, aussitôt qu'il fut parvenu à Londres, après la chute de la commune, s'était empressé de publier un de ces journaux immondes qua Jean-Jacques Rousseau désignait d'un nom que nous n'osons répéter. Cette feuille, trempée de venin et rédigée par une vipère, s'appelait le *Qui-vive*. Vermesch, qui, dans son *Père Duchêne*, avait dénoncé tout le monde et surexcité jusqu'à la folie les penchans vicieux des hébertistes, continuait le même métier parmi la bande d'assassins, d'incendiaires réfugiés loin de l'action des lois françaises et qui s'appelle orgueilleusement : la proscription. Poursuivant de sa haine ceux qui n'avaient pas su tout tuer, tout brûler, il disait : « Nous ne sommes ici, et six ou sept mille hommes du peuple ne sont à Nouméa et à l'île des Pins, que par la faute de ceux qui sollicitèrent les

premiers postes de la cité, sans avoir aucune des qualités nécessaires pour les remplir. Nous payons tous pour leur sottise, et le sang de trente mille fusillés des journées de mai retombera éternellement sur leur tête. » — Je dis ici incidemment que le nombre des morts pendant les journées de mai, y compris les tués, les fusillés, les insurgés, les soldats, les otages, les malades à domicile, les malades des hôpitaux, tous les décès, en un mot, pour Paris, du 21 au 30 mai, s'élève exactement au chiffre de 6,667. — De tous les fonctionnaires de la commune, Jourde, alors condamné, détenu, ou déporté, fut celui que Vermesch attaqua avec le plus d'acrimonie. Pendant le mois de novembre 1871, le *Qui-vive* s'acharne à baver sur l'ancien délégué aux finances. Le Basile de la commune n'a point assez de calomnies pour lui, et il arrive, sans effort, à dépasser en hideux et en grotesque ce que Marat a fait de mieux en ce genre. D'après ce Vermesch, François Jourde a volontairement trahi le peuple de Paris, au profit du gouvernement de Versailles, et M. Thiers, en reconnaissance des services rendus, le destinait à remplacer à la préfecture de police le général Valentin, démissionnaire. Tout ceci est agrémenté des épithètes de lâche, de gredin, de mouchard et d'agent versaillais. Jourde fut très affecté de ce torrent d'injures, derrière lequel il croyait voir l'opinion formulée par ses anciens amis de la commune ; en ceci il prouva que son intelligence était médiocre et qu'il ignorait que le mépris de certaines âmes misérables est un titre au respect des honnêtes gens. Il voulut obtenir une réparation de Vermesch, ce qui était enfantin, et se fit représenter par Avrial et Lefrançais, qui, comme lui, avaient appartenu au parti socialiste, à la minorité de l'Hôtel de Ville. Ce fut peine perdue ; le Vermesch débonda une fois de plus son tonneau de fiel et lâcha sur Jourde une quantité d'insultes vraiment extraordinaire. Sans Vermesch, on n'aurait jamais su ce qu'un communard pouvait contenir de vilenies. Reprenant phrase à phrase tout l'interrogatoire que Jourde a subi devant le 3e conseil de guerre, Vermesch, conclut : « Il résulte donc des pièces qu'on vient de lire que Jourde, de son propre aveu, n'est entré dans la commune de Paris que dans le but de la trahir, de la priver de ses

moyens d'action et de la faire tomber le plus vite qu'il lui serait possible, dans les mains de ses ennemis… que, loin de dissimuler son odieuse conduite pendant l'insurrection, il fait au contraire étalage de sa honte et de son infamie… il a feint d'être touché d'un mouvement populaire pour le faire dévier, dût s'ensuivre le massacre de toute une population. » — L'accusation est formelle ; elle est à retenir, car, en la rapprochant de l'opinion émise par Lissagaray, par Paschal Grousset et que j'ai citée déjà, on peut comprendre ce que le parti terroriste, la majorité de la commune, aurait fait de la Banque, si le vieux Beslay et si Jourde ne l'avaient défendue ; non point peut-être pour la sauver d'une façon abstraite, mais parce qu'ils la réservaient à servir de moteur à la machine économiste qu'ils avaient imaginée.

Que ce soit pour un motif, que ce soit pour un autre, ils ont aidé au salut de la Banque de France, et nous devons, en toute probité, leur eh être d'autant plus reconnaissant, que les détritus de la commune ne le leur ont point pardonné. La lutte a été souvent très vive sur ce point dans les conciliabules secrets de l'Hôtel de Ville ; pendant que quelques meurtriers de bas étage, Rigault, Ferré, se jetaient sur les magistrats, les prêtres, les gendarmes, pour assouvir des vengeances aiguës et des haines personnelles, un bon nombre de blanquistes et de jacobins, sans négliger précisément l'incarcération des honnêtes gens, voulaient établir ce qu'ils nommaient la terreur des capitaux, c'est-à-dire faire main-basse sur toutes les grandes compagnies industrielles et financières confisquées au profit de l'état. Dans ce cas, la Banque eût été la première à être dévalisée, et il est fort probable que les metteurs en œuvre du pillage se seraient retirés de là avec quelques rentes pour aller vivre
[141] confortablement à l'étranger. Par les reproches que ces mandrins de la révolution permanente ont adressés à Jourde, il nous est prouvé que sa probité n'a pas fléchi, et qu'il a été résolument le complice du père Beslay dans la résolution que celui-ci avait hautement manifestée de protéger le crédit de la France en ne permettant point que l'on portât à la Banque des atteintes trop

dures. Je le répète, Jourde ne faisait qu'émettre une incontestable vérité, lorsque le 19 mai il écrivait : « Si je succombais seulement une heure, vous savez ce qui en résulterait. » Il en serait résulté l'anéantissement de 3 milliards [8].

Ces 3 milliards, la Banque, dirigée par M. de Plœuc, conseillée par les régens, fortifiée par son bataillon, défendue contre les convoitises des jacobins par le bon vouloir de Jourde et de Beslay, la Banque a su les conserver ; mais, quoi que l'on ait pu croire, elle n'est pas sortie absolument intacte de la crise invraisemblable qu'elle a traversée en 1871. Elle avait cependant agi avec une ferme prudence, et, lorsqu'elle avait vu que le compte courant de la ville de Paris n'allait pas tarder à être épuisé, elle avait nettement signifié au gouvernement que si l'état ne prenait pas à sa charge les réquisitions qui lui seraient encore imposées, elle refuserait de s'y soumettre et courrait les risques d'une aventure définitive. J'ai cité, on se le rappelle, les lettres qui, à ce sujet, ont été échangées vers la fin dut mois d'avril entre le conseil de la Banque et le ministre des finances. Le messager du sous-gouverneur, M. de Lisa, inspecteur, avait rapporté à cet égard les assurances les plus positives et la formelle approbation de tout ce que la Banque avait fait. Les paroles du ministre pouvaient se résumer ainsi : « Donnez le moins d'argent possible, mais donnez ce qu'il faudra pour éviter un péril sérieux ; les sommes qui vous seront extorquées seront considérées comme des avances faites à l'état, qui vous les remboursera. » C'était fort rassurant, car dans l'état des choses, alors qu'il était moralement impossible de faire approuver publiquement le contrat par une sanction législative, la Banque et le ministre des finances avaient qualité pour traiter. L'une et l'autre le croyaient du moins, car ils étaient de bonne foi. Il paraît qu'ils s'étaient trompés, et l'événement se chargea de le leur démontrer.

Du 20 mars au 23 mai, dominée par les événemens auxquels elle ne pouvait résister, la Banque de France avait payé à la commune révolutionnaire

[142] la somme de 16,695,172 francs qui avait été violemment réquisitionnée ; sur ce total, 9,401,819 francs formaient le compte courant de la ville de Paris, et 7,293,383 francs provenaient des fonds appartenant à la Banque elle-même ou au public. La ville de Paris émit d'abord, dès le 2 août 1871, la prétention de réclamer à la Banque le solde créditeur que celle-ci avait abandonné à la commune. C'était insoutenable, et le ministère des finances mit spontanément fin lui-même à ce commencement de conflit en écrivant au gouverneur (10 août 1871) « que la somme des 16 millions environ qui ont été payés par la Banque à la commune de Paris est reconnue par nous comme dette, soit de l'état, soit de la ville ; mais que le compte à faire sera fait entre la Banque et l'état, qui se porte fort pour la ville de Paris. » Cinq jours après, sur les instances de M. Rouland, M. Pouyer-Quertier écrivait de nouveau : « Je n'hésite pas, puisque vous le désirez, à vous dire que le gouvernement accepte toute la responsabilité des 7 millions et que la Banque n'a aucun risque à courir pour cette somme. L'état se réserve seulement son droit de régler définitivement son compte avec la ville pour cette somme de 7 millions. » Il est fort probable que le ministre des finances, en libellant cette lettre, qui équivalait à un engament réitéré et qui reconnaissait absolument la dette de l'état envers la Banque, pensait à l'article 1er du titre IX de la loi du 10 vendémiaire an IV, en vertu de laquelle « chaque commune est responsable des délits commis à force ouverte ou par violence sur son territoire. » Cette loi seule en effet couvrait la Banque de France et lui assurait la restitution des sommes que l'insurrection lui avait arrachées. A la fin du mois d'août, un traité intervint entre la ville de Paris et la Banque pour régler les conditions du remboursement des 210 millions avancés pour frais de guerre en janvier 1871 (contribution imposée à la ville par les Allemands, au moment de la signature de l'armistice.) Dans l'article 6 de ce traité, il est dit : « Quant aux 7,293,383 francs pris par les agens de la commune révolutionnaire, mais sur les fonds propres de la Banque, ils seront directement remboursés par l'état, qui s'en est reconnu débiteur. » Tout cela est fort clair et n'a besoin d'aucune glose (pour être compris. La Banque légitimement assurée de rentrer

dans sa créance, sachant que le gouvernement avait quelques embarras d'argent, ne se montrait pas exigeante et n'envoyait point de papier timbré à son débiteur. On se disait : Le trésor est bon pour payer 7 millions, il les paiera, puisqu'il les doit, puisqu'il a reconnu qu'il les devait, et l'on attendait.

On attendit si bien que le temps commença à paraître long. Le gouverneur, sans perdre patience, voulut rappeler au ministre des finances les engagemens solennellement pris ; le 27 juin 1874, il lui écrivit pour le prier de faire
[143] rembourser à la Banque les 7 millions qu'elle était en droit de réclamer. Le danger était passé, le souvenir des services rendus s'était affaibli ; on n'était plus aux jours où l'on disait à la Banque : « Le crédit de la France est entre vos mains, ne reculez devant aucun sacrifice pour le sauver ; nous considérons comme avances faites à l'état les sommes que vous serez obligés de payer à la commune. » Pour de petites gens, comme vous et moi, c'était là un engagement sacré que plusieurs fois on avait renouvelé sans hésitation ; mais l'état n'a pas de point d'honneur, il est en cela semblable à la politique, il n'a que des intérêts et se moque du qu'en dira-t-on. A la Banque, qui demandait, pièces en main, le remboursement de 7 millions, on offrit 1,200,000 francs. C'était dérisoire, elle refusa. On haussa le chiffre de la somme proposée ; on liarda, on marchanda sans parvenir à se mettre d'accord. L'état ne démordait pas de ses prétentions à réduire une dette contractée dans une vue de salut général ; il niait que M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, eût eu le droit d'engager effectivement le trésor ; il préféra faire, en quelque sorte, volontairement une banqueroute partielle, et déclara tout net qu'il ne paierait pas la totalité de la somme exigée. Le conseil général de la Banque rejeta toute transaction. L'affaire fut portée devant le conseil d'état, qui, jugeant au contentieux, rendit un arrêt défavorable à la Banque.

Je suis, je l'avoue, un pauvre clerc en matière de finances et je suis persuadé que le conseil d'état n'a point agi sans raisons sérieuses en prononçant cet arrêt qui m'étonne ; je croyais seulement avec quelque

ingénuité que le vieil axiome : « Dette d’honneur ne se prescrit, » indiscutable entre particuliers, avait aussi toute valeur entre les grandes administrations et l’état. C’est là une erreur dont il faut revenir. Lorsque le sous-gouverneur, les régens, tous les fonctionnaires de la Banque, se gardant bien d’imiter l’exemple que leur avaient spontanément donné le chef de l’état, les ministres, les administrateurs et jusqu’aux plus minces employés, restèrent imperturbablement à leur poste, ils se mirent en révolte ouverte contre l’insurrection et ne lui cédèrent pas. Quel que fût leur intérêt personnel à la conservation du grand établissement financier qu’ils représentaient, ils auraient été tentés de se mettre en sûreté, et le souci très naturel de leur propre sécurité les aurait éloignés de Paris, si l’état ne leur avait formellement déclaré qu’en restant là où étaient le péril et l’honneur ils faisaient œuvre de salut public et de défense sociale. Au lieu de porter devant le conseil d’état une question qu’il suffisait de connaître pour résoudre, il fallait consulter la finance de Paris et lui demander ce qu’elle pensait des services que la Banque lui avait rendus par son attitude pendant la durée de la commune. Cette réponse n’eût point été
[144] douteuse, car elle avait déjà été formulée, dès la fin de mai 1871, dans une adresse, solennellement portée à MM. de Plœuc, sous-gouverneur, Durand, Davillier, Denière, Millescamps, régens, Fère, censeur. Le haut commerce, la haute industrie, la haute finance, sont unanimes : « Permettez donc, messieurs, aux soussignés de venir vous exprimer leur profonde reconnaissance pour le dévoûment sans bornes avec lequel vous avez protégé les immenses intérêts qui vous étaient confiés. » Si, à ce moment, l’état avait déclaré qu’il ne se considérait pas comme responsable du préjudice pécuniaire causé à la Banque par les exigences de la commune, une souscription, en quelque sorte nationale, ouverte dans les grandes régions parisiennes, eût probablement fait rentrer dans les caisses de l’hôtel La Vrillière les sommes que, sur l’autorisation du ministre des finances, les régens et le sous-gouverneur avaient livrées à la commune. Je ne puis juger l’affaire en homme d’état ni en homme de finances, car je ne suis ni l’un ni l’autre ; au point de vue

de la rectitude des relations, je la trouve peu correcte ; au point de vue économique, je la trouve maladroite. Que la Banque ait à supporter une perte de sept millions, c'est peu de chose, en vérité, j'en conviens ; mais cela diminue d'autant la valeur des billets en circulation, et cela nous apprend que l'état, quitte à léser son intérêt moral, peut nier ses dettes et refuser de les payer, lorsqu'il y trouve son intérêt matériel, ce qui est une révélation qu'il eût mieux valu ne point faire avec autant de simplicité. En outre, l'affaiblissement de la protection que l'état doit à la Banque ne peut que produire l'affaiblissement de la confiance que la Banque avait dans l'état, d'où résulte l'affaiblissement du crédit public. Si les termes du procès étaient soumis au verdict des chambres, il me semble certain qu'une majorité considérable donnerait gain de cause à la Banque. On se rappellerait que, si, en avril 1871, une sanction législative n'a pas été donnée aux engagemens pris, au nom de l'état, par M. Pouyer-Quertier, c'est qu'alors il y aurait eu un péril excessif à proclamer publiquement que le gouvernement prenait à sa charge les réquisitions pécuniaires de la commune. Celle-ci, forte de ce décret, eût vidé les caisses de la Banque et n'y eût pas laissé un centime. La leçon ne sera pas perdue. La Banque, qui a tout fait pour la France pendant la guerre et pendant la commune, sait aujourd'hui à quoi s'en tenir ; du haut de sa grandeur, elle peut accepter avec quelque commisération l'ingratitude qui a payé ses services. Après l'emprunt si extraordinairement accueilli par le monde entier et qui servit à accélérer la libération du territoire, notre ambassadeur en Angleterre célébrait, au banquet donné le 23 mars 1873 par le lord-maire, les
[145] ressources prodigieuses de la France. Soit ; sur ce fait il ne faut point disputer. Mais qu'auraient été alors les ressources et le crédit de la France, si la Banque avait été enlevée par les hommes de la commune ? et elle l'eût été, sans aucun doute, si elle n'eût consenti à abandonner les sommes qu'on lui demandait, et ces sommes elle ne s'est résolue à les livrer, qu'après avoir reçu la promesse que l'état les lui rembourserait. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier lorsque l'on parle avec orgueil de notre richesse. Le meilleur de cette richesse était à- la

Banque ; si celle-ci avait été dévalisée, la France faisait banqueroute. Cela valait bien que l'on ne manquât pas aux engagemens spontanément consentis vis-à-vis d'elle. Mieux que tant d'autres, elle a, dans ces jours douloureux, bien mérité de la patrie, et nulle récompense collective n'est venue lui prouver que la France ne l'ignorait pas. Lorsque dans une bataille un régiment a enlevé un étendard ennemi, on décore le drapeau. Le 19 juin 1859, après Magenta, quand le maréchal Mac-Mahon décora le drapeau du 2e zouaves, il était tellement ému qu'il ne pouvait parler. Le drapeau de la Banque, qui pas une seule minute n'a été remplacé par le haillon rouge, était digne de cette distinction, et le jour où il a été relevé, en présence du petit bataillon sacré qui l'avait gardé intact, emblème du crédit qu'il avait eu à défendre, on aurait dû lui attacher à la cravate la croix de la Légion d'honneur.

On m'a dit qu'éclairée par l'expérience la Banque s'était mise en mesure de ne plus s'exposer aux avanies et aux périls dont elle a été atteinte pendant les journées de la commune et qu'elle pouvait désormais évacuer son encaisse, métallique ou fiduciaire, avec une rapidité vraiment féerique. Toutes les dispositions sont prises ; à la première alerte, les caisses, les serres et les caves seraient vides. Quels moyens la science a-t-elle mis aux ordres de la Banque ? C'est là un secret qu'il me sera d'autant plus facile de ne pas divulguer que je ne le connais pas. Dorénavant du moins l'état n'aura plus à refuser de rembourser des réquisitions forcées, puisque l'on n'en pourra faire en présence de coffres dégarnis ; la Banque n'aura plus à sauver Paris du pillage, et elle n'aura plus à supporter une perte de quelques millions, sous le prétexte mal choisi que ceux-ci représentent pour elle une sorte de caution ou de prime d'assurance. J'ai parlé d'ingratitude ; on n'en a pas seulement témoigné à l'institution financière elle-même, on en a témoigné aux hommes qui l'avaient dirigée pendant la guerre et pendant la commune, à ceux qui, sans compter, s'étaient offerts à la France, à ceux dont les prudens sacrifices avaient évité un désastre. Dès le 8 juin 1871, M. Rouland est remplacé au gouvernement de la

[146] Banque par M. Ernest Picard. On se rappelle l’impression produite alors par ce fait sur l’opinion publique. Le conseil des régens fut peu satisfait et ne dissimula guère son mécontentement. M. Picard était un homme de beaucoup d’esprit et qui cachait une extrême finesse sous des apparences un peu lourdes ; il se rendit rapidement compte de la situation et comprit qu’il aurait, en qualité de gouverneur de la Banque, à vaincre des difficultés qu’il ne rencontrerait pas ailleurs. Son ambition changea de but, et il troqua son fauteuil de gouverneur contre un portefeuille de ministre plénipotentiaire. Il s’épargna de la sorte bien des ennuis, et laissa M. Rouland continuer l’œuvre à laquelle il s’est consacré depuis déjà tant d’années. Quant au marquis de Plœuc, qui avait été le capitaine du vaisseau pendant la tourmente et qui ne s’était point ménagé pour le conduire à bon port au milieu des écueils dont il était entouré, peu s’en fallut, à l’heure de la victoire, qu’on ne lui dressât un autel : *Optimo maximo*. Lui du moins, il put croire qu’il avait inspiré un vif sentiment de reconnaissance au gouvernement ; il n’a point perdu pour attendre. Par un décret en date du 5 janvier 1878, signé du maréchal Mac-Mahon et rendu sur la proposition du ministre des finances, « M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur à la Banque de France, est nommé sous-gouverneur honoraire. » Dans sa lettre d’adieu au conseil des régens, M. de Plœuc put écrire, sans s’exposer à être démenti par personne : « J’emporte dans ma retraite la satisfaction de pouvoir me dire qu’en toutes circonstances j’ai servi les intérêts qui m’étaient confiés avec le plus entier dévoûment. » Nous avions cru jusqu’à présent que certains services éclatans faisaient les fonctions inamovibles ; la tentative de remplacement dont M. Rouland a été l’objet au lendemain de la commune, la révocation du marquis de Plœuc quelques années après son commandement en chef pendant l’insurrection, prouvent que nous nous étions trompé.

MAXIME DU CAMP.

---

1. ↑ Voyez la *Revue* du 15 mai, du 1er et du 15 juin.
2. ↑ Dans les jours qui suivirent le 4 septembre, une députation se présenta à l'Hôtel de Ville et demanda, comme mesure urgente de salut, que l'on jetât au feu le livre de la dette inscrite. Henri Rochefort répondit assez spirituellement à l'orateur, et ajourna toute mesure de ce genre jusqu'à la fin de la guerre.
3. ↑ Je crois qu'ils étaient de Rouen, mais je n'ose l'affirmer.
4. ↑ La valeur intrinsèque de cette médaille ne dépasse pas trente francs.
5. ↑ Je sais pas à pas le récit d'un témoin oculaire ; j'y lis : « Je me rappelle aussi qu'après l'exécution je regardai l'heure à ma montre, il était à peine quatre heures. »
6. ↑ Art. 258. Quiconque, sans titre, se sera immiscé dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, ou aura fait les actes d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice de la peine de faux, si l'acte porte le caractère de ce crime.
7. ↑ Achille Ballière, capitaine d'état-major au bataillon des barricadiers, commandes parle père Gaillard ; Charles, François-Bastien, dit Bastien Granthille, cher du 259e bataillon insurgé ; Paschal Grousset, membre de la commune, délégué aux relations extérieures ; Olivier Pain, chef du cabinet de Paschal Grousset ; Jourde et Rochefort sont connus.
8. ↑ Est-ce pour reconquérir l'estime du parti dont Vermesch est l'organe que Jourde a publié en 1877, à Bruxelles, une brochure intitulée : *Souvenirs d'un membre de la commune*, et dans laquelle il a commis des erreurs trop manifestes pour ne pas paraître volontaires ?

Catégorie : Articles de périodique


a
WIKIMEDIA
project

Powered By
MediaWiki